

Bruxelles, 12 juin 2003

Questions et réponses relatives à la conférence mondiale de l'OIE sur le bien-être animal

Qu'est-ce que l'OIE?

L'OIE (Office International des Épizooties) est une organisation intergouvernementale fondée en 1924. En mai 2003, elle comptait 164 pays membres dont tous les États membres de l'UE. La Commission européenne participe activement au travail de l'OIE et coordonne les activités des États membres de l'Union à ce niveau.

Les tâches de l'OIE sont notamment les suivantes :

- garantir la transparence du statut sanitaire des animaux dans le monde,
- rassembler, analyser et diffuser les informations scientifiques dans le domaine vétérinaire,
- fournir un soutien expert et favoriser la solidarité internationale dans la lutte contre les maladies animales,
- garantir la sécurité sanitaire des échanges mondiaux grâce à l'instauration de normes sanitaires pour le commerce international d'animaux et de produits animaux.

Quel est le rôle de l'OIE en ce qui concerne le bien-être animal ?

Le plan stratégique de l'OIE pour la période 2001-2005 définit le bien-être animal comme l'une de ses priorités, et les pays membres de l'OIE sont convenus que l'OIE, en tant qu'organisation internationale de référence en matière de santé animale, devait jouer un rôle prépondérant au niveau international en matière de bien-être animal. La Commission européenne soutient totalement cette approche.

Le rapport entre la santé animale et le bien-être animal est une question sensible et l'OIE occupe une place stratégique éminente pour jouer un rôle moteur dans ce domaine au niveau mondial. Cela implique la mise au point de normes et de lignes

directrices scientifiquement fondées, la fourniture d'avis d'experts et l'action en faveur de la formation et de la recherche en la matière.

Quelles initiatives l'OIE a-t-elle déjà prises pour remplir cette mission en matière de bien-être animal ?

L'OIE a constitué un groupe *ad hoc* sur le bien-être animal, qui s'est réuni en 2002 et auquel ont participé des experts des cinq continents. Un groupe de travail permanent a ensuite été institué afin de coordonner et de gérer les activités de l'OIE dans le domaine du bien-être animal.

Le programme de travail de l'OIE sur le bien-être animal a été adopté lors de la 71ème assemblée générale de l'OIE en mai 2003. Les priorités pour 2003 sont notamment la mise au point de normes internationales en ce qui concerne le transport des animaux, l'abattage dans des conditions de respect des animaux et les méthodes de mise à mort utilisées le cas échéant pour la lutte contre les épizooties. Ces questions particulières seront traitées par des groupes *ad hoc* s'appuyant sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles. L'adoption de normes précises est prévue pour la fin de 2004.

Pourquoi l'OIE organise-t-elle une conférence sur le bien-être animal en février 2004 ?

L'OIE est convaincue qu'une large participation des parties intéressées est nécessaire et qu'il convient d'utiliser au mieux les compétences et les ressources disponibles pour la mise en œuvre d'initiatives en matière de bien-être animal. En convoquant la «Première Conférence mondiale de l'OIE sur le bien-être animal», l'office compte mobiliser la contribution de tous les acteurs intéressés à ses activités en matière de bien-être animal. En outre, l'organisation d'une conférence mondiale offre une excellente occasion de rendre le travail de l'OIE plus transparent. La conférence aura lieu au siège de l'OIE à Paris du 23 au 25 février 2004.

À qui s'adresse cette conférence ? Comment manifester son intérêt pour assister à la conférence ?

L'objectif de la conférence est de réunir toutes les parties intéressées (autorités gouvernementales, scientifiques, secteur privé, ONG sans but lucratif, consommateurs, etc.) afin de soutenir l'OIE dans ses activités en matière de bien-être animal et de permettre la mise au point sur une base scientifique de normes internationales en matière de bien-être animal. Des informations détaillées concernant les modalités d'enregistrement se trouvent sur le site Internet de l'OIE http://www.oie.int/fr/Welfare_2004/home.htm ou peuvent être demandées par courrier électronique à l'adresse animalwelfare-conference@oie.int

Les demandes d'accréditation de la presse doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse m.zampaglione@oie.int

Quel sera le rôle de l'UE dans la conférence de l'OIE sur le bien-être animal prévue pour février 2004 ?

L'UE considère qu'il est essentiel d'établir un consensus international autour des questions de bien-être animal. Tous les États membres de l'Union sont membres de l'OIE et sont tenus à ce titre de soutenir les activités de l'OIE. S'appuyant sur des résolutions adoptées par le Parlement européen et par le Conseil, la Commission européenne participe activement à l'organisation de la conférence. Outre la mise à disposition d'un soutien logistique et de services d'interprétation, la Commission assurera la publication des actes de la conférence, qui seront utilisés dans une optique pédagogique. Le commissaire David Byrne participera à la conférence.

Pour toute information supplémentaire, contacter:

Commission européenne : Rex Horgan (Rex.Horgan@cec.eu.int / tél: +32 2 298 4419)

OIE: Maria Zampaglione (m.zampaglione@oie.int / tél: +33 1 44 15 18 88)